

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mylene-dubois-csscdr-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ec3a606ebf2d7629da3cae9a>

Date d'obtention : 2024-11-26 02:35:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'on est informé d'une situation sexto impliquant des élèves, il faut rapidement enclencher les étapes de la trousse.

L'aide-mémoire peut aider à s'orienter.

La grille doit être remplie avec toutes les personnes impliquées, de façon individuelle.

Si l'acte est considéré comme impulsif selon l'évaluation de la grille, il faut tout de même référer à la police qui prendra en charge la suite, dont la rencontre de sensibilisation qui sera recommandée par le DPCP.

Si l'acte est considéré comme malveillant (ou si l'élève ne collabore pas), il faut lui expliquer les démarches, confisquer son téléphone et remettre la situation dans les mains de la police. Cela pourra mener à des mesures judiciaires.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il n'est pas si évident de démêler ces situations car rapidement, beaucoup de gens sont impliqués.

La victime peut aussi faire partie du problème et récidiver. Elle doit tout de même être traitée comme une victime et la trousse doit s'appliquer.

L'implication des parents peut aussi rendre la situation complexe, puisque plusieurs parents s'attendent à ce que l'école intervienne et gère beaucoup de choses qui se passent à l'extérieur.

Je retiens tout de même qu'en suivant les étapes et en ne tentant pas d'élucider l'histoire, on peut faire un travail de prise en charge qui permet l'arrêt d'agir et qui facilite ensuite le travail des policiers. C'est rassurant pour tous.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je n'ai jamais eu à l'appliquer, mais je dirais que de faire la part entre un acte impulsif ou malveillant n'est pas toujours si facile.

Dans les cas présentés, c'est plutôt stéréotypé, mais dans la vraie vie, les intentions sont souvent difficiles à cernées.

Je pense aussi que la rencontre avec tous les élèves impliqués, ayant des versions différentes, peut rapidement devenir une toile d'araignée dans laquelle on se perd. C'est là où je crois que d'avoir plus d'une personne formée pour utiliser la trousse est pertinent. Les ressources disponibles pour prendre en charge une situation rapidement impliquant plusieurs élèves sont un facteur important de la portée de cette méthode.